



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARDENNES

**Annexe 15 :
Fiches SDAGE des sous-bassins concernés**



Le territoire est majoritairement rural, et occupé à plus des 2/3 de sa superficie par des cultures. Le Nord-est du territoire est bordé par des zones de forêts (forêt de Signy-l'Abbaye, forêt d'Argonne) pour près de 11% de la superficie de l'UH, ainsi que par de nombreuses zones de prairies pour près de 16% de la superficie. Les villes de Rethel et Vouziers regroupent un quart de la population.

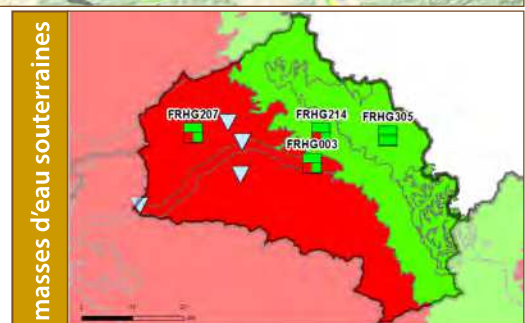
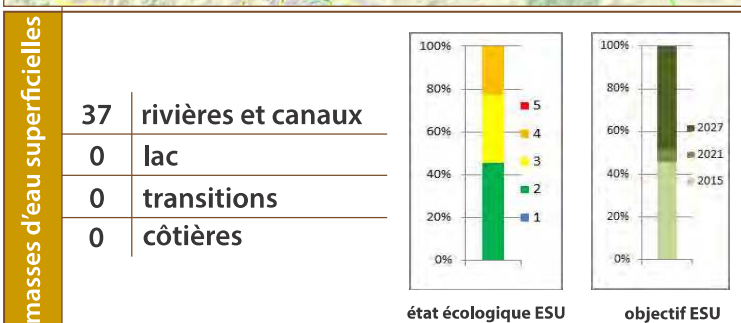
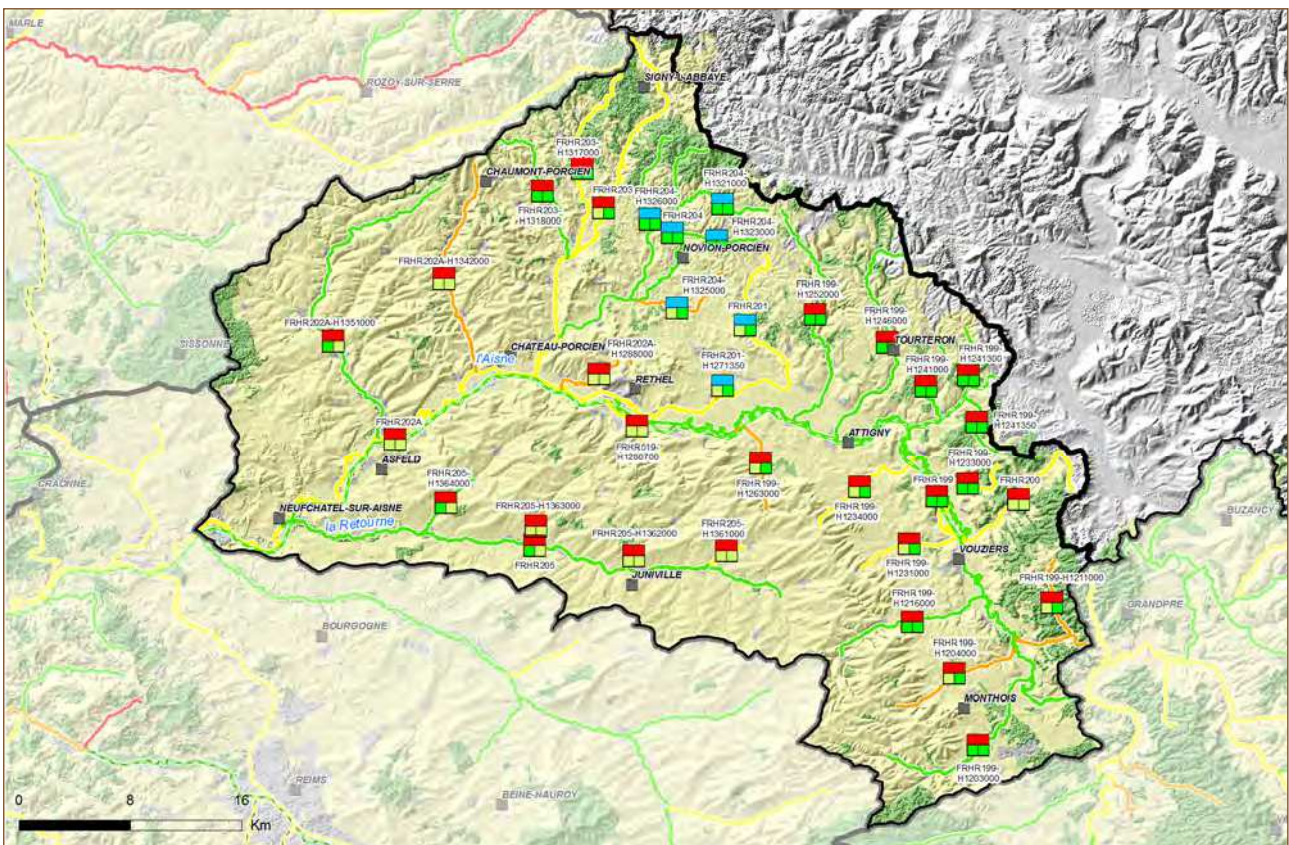
Les principaux enjeux sur le territoire sont :

- l'amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau les plus dégradés par des travaux sur l'assainissement;
- l'amélioration du traitement des rejets des secteurs industriels agroalimentaires et papetiers.
- la restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats et de la continuité écologique sur la Retourne (classée en liste II) et sur les affluents souvent très aménagés
- la préservation et la restauration des zones humides d'intérêt majeur (vallée de l'Aisne, les marais d'Avrèges, zones humides de la Retourne).

La qualité de la masse d'eau souterraine 3207 est mauvaise, de façon avérée pour le paramètre nitrate et potentielle pour les pesticides. La réduction des intrants et la sécurisation de l'alimentation en eau potable sont indispensables, ils passent par la mise en œuvre de plans d'actions sur les captages prioritaires (Guignicourt, Château Porcien).

La masse d'eau souterraine 3305 est fragile (milieu karstique) et doit faire l'objet d'une attention pour réduire des intrants.

L'Aisne Moyenne présente plusieurs territoires sensibles à la pression quantitative. Des assècs sont régulièrement observés notamment sur la Retourne, identifiée en zone à tension quantitative. Il serait important de mieux identifier l'impact des prélèvements sur ces milieux.



Mesure	Nom de la Mesure	SO	AV	μ	E	ME %
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0302	Mesures de réhabilitation de réseau d'assainissement au-delà de la directive ERU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ASS0801	Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive ERU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction des pollutions des industries						
IND13	Mesures de réduction pollution hors substances dangereuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction des pollutions agricoles - Transferts						
AGR0201	Mesures de réduction des transferts de fertilisants dans le cadre de la directive nitrates	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AGR06	Elaboration d'un programme d'action Erosion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction des pollutions agricoles - Apports de fertilisants et pesticides						
AGR0301	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Directive nitrates	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AGR0302	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Au-delà de la Directive nitrates	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AGR0303	Mesures de réduction des apports de pesticides	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AGR0401	Mesures de développement de pratiques pérennes à faibles intrants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressource						
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissance et gouvernance						
AGR01	Etude globale et schéma directeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GOU0202	Mise en place d'outils de gestion concertée (contrats, plans de gestion des étiages, selon bassin)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GOU03	Mesures de formation, conseil, sensibilisation ou animation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RES01	Etude globale et schéma directeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



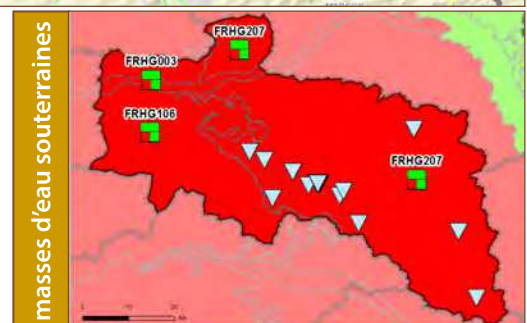
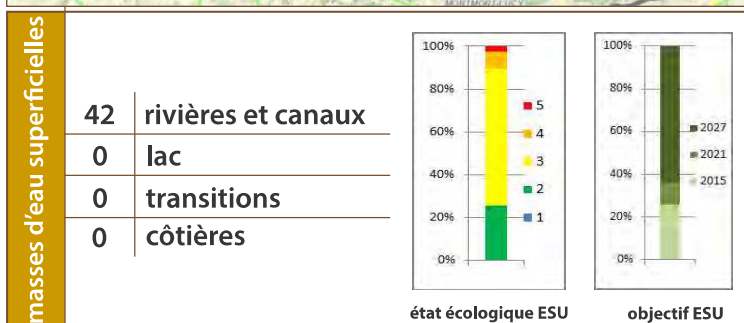
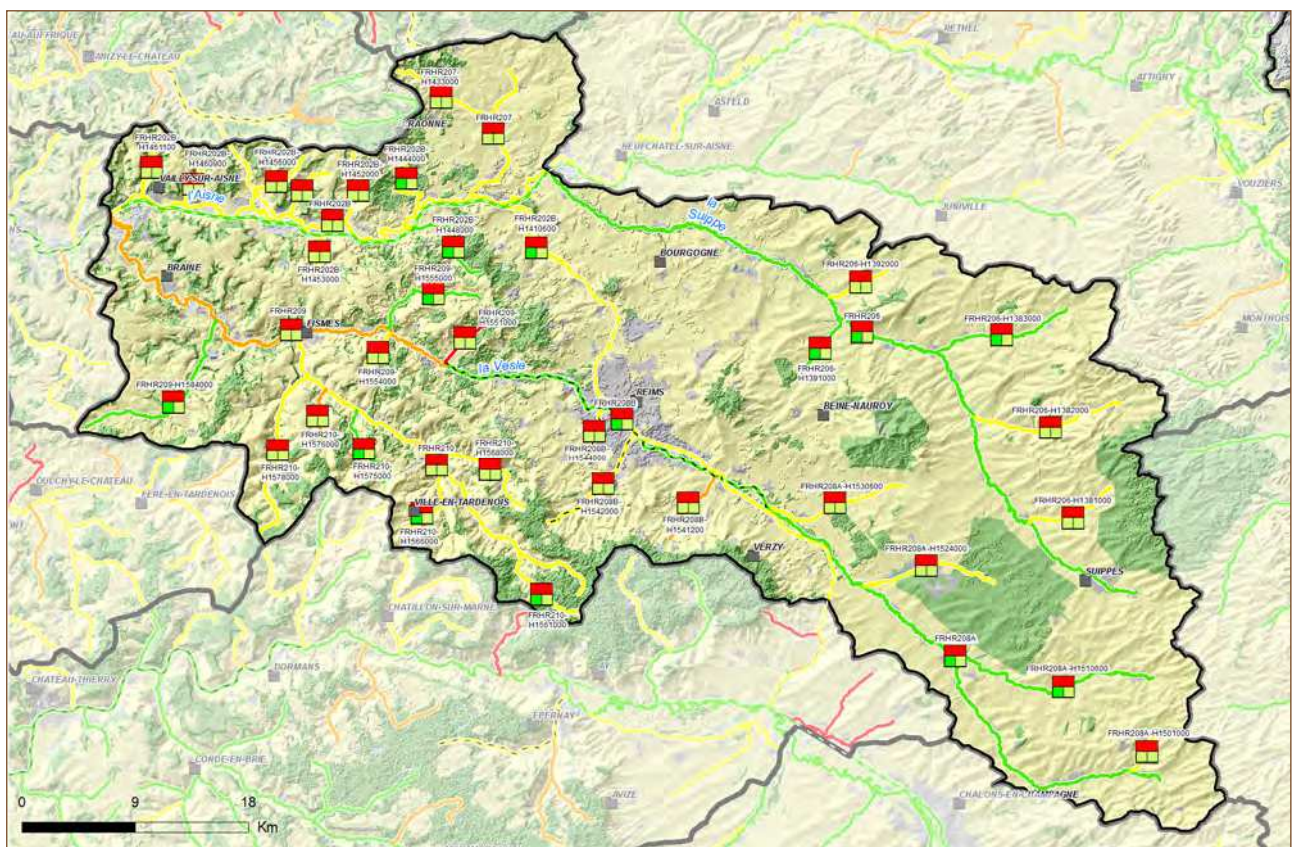
VO.5	Unité hydrographique	AISNE VESLE ET SUIPPE
333 000 habitants	2847 km²	610 km de cours d'eau

Le territoire de l'Unité Hydrographique est majoritairement agricole, et occupé à plus de 70% par des cultures, notamment la viticulture, ainsi qu'à 20% par des massifs forestiers dont celui de la Montagne de Reims. Le territoire est également très marqué par l'influence de la métropole de Reims, vaste centre très urbain regroupant la majorité de la population du territoire.

Les principaux enjeux sur le territoire sont :

- la poursuite de la réhabilitation de stations d'épuration vieillissantes ou dont le traitement n'est pas conforme à la DCE ;
- l'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales notamment pour les communes raccordées à la station d'épuration de l'agglomération rémoise;
- une attention particulière sera portée aux rejets vinicoles très spécifiques de cette unité
- la mise en place d'actions, à la source, sur les pratiques agricoles au niveau parcellaire, d'actions collectives pour la gestion des eaux de ruissellement et la maîtrise des phénomènes d'érosion des sols, d'actions collectives pour gérer les pesticides issus des traitements viticoles sur la zone viticole de l'AOC Champagne ;
- la restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats (bassin de l'Ardre) et de la continuité écologique sur la Suipe (classée en liste II) et sur les affluents qui ont souvent été très aménagés.

La qualité de la masse d'eau souterraine 3207 est mauvaise, de façon avérée pour les nitrates et potentielle pour les pesticides. La réduction des intrants et la sécurisation de l'alimentation en eau potable sont indispensables. Des actions sur les captages identifiés au titre du SDAGE devront être démultipliées pour réduire les pollutions diffuses (captages de Taissy, Puisieulx, Suiptes, Hauvine).



Mesure Nom de la Mesure

SO AV μ E ME %

Mesure	Nom de la Mesure	SO	AV	μ	E	ME	%
Réduction des pollutions des collectivités							
ASS02	Mesures de réhabilitation de réseau pluvial strictement						
ASS0302	Mesures de réhabilitation de réseau d'assainissement au-delà de la directive ERU						
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)						
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)						
ASS0701	Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive ERU						
ASS0801	Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive ERU						
Réduction des pollutions des industries							
IND04	Maintien des performances de collecte ou de traitement des effluents						
IND07	Mesures de prévention des pollutions accidentelles						
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses						
IND13	Mesures de réduction pollution hors substances dangereuses						
Réduction des pollutions agricoles - Transferts							
AGR0201	Mesures de réduction des transferts de fertilisants dans le cadre de la directive nitrates						
AGR0202	Mesures de réduction des transferts d'intrants au-delà de la Directive nitrates						
AGR06	Elaboration d'un programme d'action Erosion						
Réduction des pollutions agricoles - Apports de fertilisants et pesticides							
AGR0301	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Directive nitrates						
AGR0302	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Au-delà de la Directive nitrates						
AGR0303	Mesures de réduction des apports de pesticides						
AGR0401	Mesures de développement de pratiques pérennes à faibles intrants						
AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC						
Protection et restauration des milieux							
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau						
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique						
MIA14	Mesures de gestion des zones humides						
Ressource							
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau						
Connaissance et gouvernance							
AGR01	Etude globale et schéma directeur						
GOU0201	Mise en place ou renforcement d'un SAGE						
GOU0202	Mise en place d'outils de gestion concertée (contrats, plans de gestion des étiages, selon bassin)						
GOU03	Mesures de formation, conseil, sensibilisation ou animation						
IND01	Etude globale et schéma directeur						
MIA01	Etude globale et schéma directeur						
RES01	Etude globale et schéma directeur						